

La Fédération obligée de calmer le jeu

ATHLÉTISME La plupart des athlètes ne veulent pas signer

- L'annonce de la sélection pour l'Euro indoor a été reportée à lundi.
- Les athlètes se plaignent du caractère unilatéral de la convention qu'on veut leur imposer.

Cela n'a pas loupé... Surprise par les réactions suite aux révélations sur la convention qu'elle comptait faire signer à ses athlètes avant l'Euro indoor de Glasgow sur la réglementation quant au port des vêtements officiels et à la renonciation à leurs droits à l'image... et par le fait que la plupart des athlètes sélectionnés avaient décidé de ne pas la parapher en raison des sanctions disproportionnées qu'elle comportait (amendes allant de 1.000 à 20.000 euros, non-sélection pour un championnat suivant), la Ligue belge d'athlétisme (LRBA) a fait machine arrière, ce jeudi. Elle a reporté à lundi l'annonce de la sélection définitive pour l'Ecosse et devrait, en toute logique rédiger un nouveau document d'ici là.

L'original, en tout état de cause, n'aurait pas survécu à une action en justice. Selon Jean-Luc Flagothier, avocat au barreau de Liège, qui avait notamment défendu Charline Van Snick lors de

son passage devant le Tribunal arbitral du sport en 2014, la clause de la sanction « est contraire au principe de proportionnalité largement consacré en droit du sport », la Ligue menaçant les athlètes d'amendes mais sans leur octroyer des primes de victoire par ailleurs. « Le caractère abusif de la clause peut être considéré comme une clause pénale », ajoute-t-il. Il s'interroge aussi sur le caractère « très discutable » de la cession gratuite des droits d'images pour une exploitation commerciale « au regard du droit des sportifs à retirer un avantage personnel de cette image ».

Présents ce jeudi au Topsportheal de Gand pour un entraînement de l'équipe du 4 x 400 m, les frères Borlée n'ont pas parlé autrement. « Quand on parle de convention, ce doit être bilatéral et ici, ce n'est pas le cas, a déclaré Jonathan. La fédération émet des menaces ; va-t-elle les mettre à exécution ? Franchement, je ne sais pas où tout ça va mener... »

« Tout le poids de la convention sur les athlètes »

« Tout le poids de cette convention est sur les athlètes, a enchaîné Kevin. Quand je l'ai lue, j'ai cru à un poisson d'avril. Moi, je ne m'en fais pas trop. Mais je pense aux jeunes dont c'est le premier championnat. Dans quelle situation les met-on ? »

Parmi les principales récriminations des athlètes figure l'obligation de porter les équipements officiels de l'équipe nationale

pendant pratiquement toute la durée d'un championnat. Selon les jumeaux bruxellois, cette clause serait impraticable en l'état, vu le peu de matériel textile mis à leur disposition avant une grande compétition et, parfois, leur incongruité.

« Je ne suis pas contre le fait de respecter cette règle, on l'a toujours fait, mais, l'an dernier, à l'Euro de Berlin (NDLR : disputé dans la canicule), le seul pull que nous avons reçu était un... polaire », rappelle Jonathan. « Dans mon set, il n'y avait pas de collants, indispensables pour l'échauffement, ajoute Kevin. Si on veut que nous performions, il nous faut des équipements de qualité et en suffisance. »

« Le plus incompréhensible, a conclu leur père Jacques, c'est que l'on nous envoie ce "missile" à quelques jours d'une compétition comme l'Euro en salle. Il est temps que les décideurs, c'est-à-dire les présidents francophone et flamand, se mettent à table avec les athlètes et les entraîneurs. Nous ne sommes pas contre un règlement à respecter, mais pour que nous puissions le faire, il faut nous en donner les moyens... » ■

PHILIPPE VANDE WEYER

GLASGOW 2019

Jonathan Borlée rappelé

Soucieux de ne pas aller avec son 4 x 400 m « en touriste » à l'Euro indoor, Jacques Borlée a finalement

convaincu son fils Jonathan, qui ne comptait pas courir cet hiver, de se mettre au service des Tornados à la suite de la blessure de Robin Vanderbemden. S'il avait décliné, Jonathan Sacoor serait revenu des Etats-Unis

pour l'occasion. Le relais belge à Glasgow se composera donc des trois fils Borlée (Jonathan, Kevin et Dylan), de Julien Watrin et d'Asamti Badji, 23 ans (Excelsior Bruxelles), 4^e du dernier championnat de Belgique, qui sera réserviste. Par ailleurs, Kevin Borlée, qui avait réussi les critères mais s'estime trop peu préparé pour doubler, ne courra pas le 400 m individuel.